

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 28 MAI 1850.

No. 73.

Ce que pensait Chateaubriand sur l'avenir de la France. Lettre écrite par lui en 1831.

[Notre Correspondant Lyonnais nous a transmis l'intéressante lettre qui se lit ci-après, en la faisant précéder des quelques lignes que voici:]

J'ai pensé que la lettre suivante écrite par un si grand homme, qui a donné de bonnes preuves de longue clairvoyance, vous intéresserait. Les hommes que Dieu a placés et maintenus sur les hauteurs du génie, voient loin dans l'avenir; tandis que le vulgaire n'admire en eux que le triomphe du talent et son éclat si fugitif, ils passent souvent au-dessus de nos têtes, comme des précurseurs, qui seules peuvent apercevoir et annoncer l'orage montant à l'horizon. Ils jettent sur nous leurs oracles et ces oracles tombent, hélas! impéris. Plus tard, quand le temps et les catastrophes leur ont donné raison, nous nous sommes tenus inspirés et nous nous émerveillons de la vérité de ces prédictions dédaignées si longtemps.

Ainsi fut Chateaubriand. Le dernier prophète des âges modernes est couché dans sa tombe. Pour honorer les guerriers, qui sont tombés noblement, on conduit leur cheval de bataille, on porte leurs armes à la suite de leur cercueil. Mais ainsi pour le dernier précurseur de notre littérature chevaleresque, pour le vieux patriarche de notre gloire poétique; portons sur son tombeau isolé toutes les insignes de gloire qui lui reviennent. En 1831 après nos premières épreuves, il écrivit une lettre sur son avenir. Vivante révélation de notre lugubre présent, qu'elle augmente encore la gloire de son *royaume* expiré, et que chacun en puisse enfin tirer un tardif enseignement.

Voici cette pièce étonnante telle quelle est consignée dans le 2^e volume de la *Revue Européenne* imprimée en janvier 1832. Il est heureux qu'elle ait 18 ans de date, c'est une authenticité incontestable.

Décembre 1831.

M. M. les rédacteurs de la *Revue Européenne*.

Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'envoyer à Genève le 1^{er} N^o 7 de votre *Revue Européenne*, j'avais quitté une solitude Rappé à l'improvisiste sur le champ de bataille où vous défendez si bien des principes sacrés, je n'ai pu ni vous remercier encore, ni vous dire ce que je pense de votre noble et courageux entreprise. Je vous félicite d'abord de vos conquêtes. Lorsqu'on voit des hommes célèbres associer leurs noms aux vôtres, on ne peut trop bien augurer des succès que méritent votre caractère et vos talents.

Il est arrivé, Messieurs, à la jeunesse française ce qui arrive aux générations existantes dans les temps de crises: chacun se décide selon son penchant. Jus qu'au moment de la révolution de Juillet, cette jeunesse marchait ensemble au combat, les rangs serrés. Après le combat, elle s'est divisée en trois parts: la première, conséquente dans sa conduite, pleine de générosité et d'ardeur, mais peu nombreuse, a suivi le mouvement progressif; la seconde, infidèle à ses doctrines, s'est précipitée dans les antichambres ou dans les places pour devenir la matière commune des centres futurs; la troisième, celle à laquelle vous appartenez, Messieurs, est demeurée solitaire; elle ne s'est laissée entraîner ni au mou-

vement ni au pouvoir, gardant son indépendance, conservant du passé la religion, du présent les lumières, de l'avenir les espérances mêlées de crainte et de doute.

Si, comme autrefois, il se formait des écoles et que l'âge fût une autorité, j'oserais me flatter, messieurs, de vous avoir pour disciples. Vous avez connu l'alliance de la religion et de la liberté. Je suis persuadé qu'il n'y a d'autre vérité fondamentale dans le monde que la vérité chrétienne, et vous êtes de mon opinion. Au delà de ce cercle il n'existe rien, et si elle pouvait être abandonnée, la société retomberait dans le chaos.

Quelques esprits voltairiens restent encore, avec d'autres esprits qui ne se sont jamais occupés de philosophie; pour les uns et les autres le mot de christianisme ne réveille que des idées morneuses ou absurdes, un chrétien leur paraît un imbécile ou un fourbe. Mais si, les sortant du cercle étroit où ils renferment le christianisme, vous les faites entrer dans l'espace immense des doctrines humaines, si vous leur demandez comment, sans la vérité chrétienne dans ses trois rapports, intellectuel, moral, et politique, ils expliquent la nature de Dieu, de l'homme et de la société, non seulement ils ne savent que répondre, mais ils ne vous comprennent plus; ils vont nier des mystères religieux pour les remplacer par des mystères de déisme, d'athéisme, de matérialisme, cent fois plus difficiles à admettre que la doctrine de la chute et de la rédemption.

Loïn d'avoir un avantage sur nous, c'est donc nous qui en avons un sur eux, car nous entrons dans leur système, et ils n'ont pas une idée que nous n'ayons. Mais eux ils ne peuvent nous suivre dans les régions de la lumière évangélique; ils ne peuvent savoir comment le monde politique et historique, matériel, s'est moulu dans le monde moral et intellectuel chrétien; comment, depuis 1800 ans, une vérité incarnée dans l'Orient est devenue l'axe sur lequel a tourné la sphère sociale. Ce n'est donc pas notre vue qui est bornée, c'est la leur: nous apercevons tout ce qu'ils aperçoivent, ils ne voient pas tout ce que nous voyons.

Je n'ai fait, messieurs, qu'ébaucher dans ces *Études Historiques* le vaste sujet de la société chrétienne; explorateur d'une mer dont toutes les plages n'étaient pas sondées, j'ai reconnu quelques uns des détroits qui conduisent à un autre océan. C'est à vous, jeunes navigateurs, à prendre ma tâche ébauchée, à l'éclaircir ce qui se trouve au-delà des passages que j'ai indiqués. Déjà vous avez recherché ce que deviendra le monde après la transformation qui s'opère. Vous laissez chanter des hymnes à ceux qui ont immolé tout un peuple, la chrétienne et héroïque Pologne, à leur existence d'un jour, à ceux qui s'applaudissent de n'avoir trouvé dans le mouvement de Lyon la trace d'aucun parti, assez myopes pour ne pas y voir l'impuissance radicale de l'autorité présente. Vous riez de ces hommes qui font de chaque avanée un honneur; de chaque défaite une victoire; vous ne pensez pas que la monarchie d'argent, des docteurs et fermiers généraux de la révolution de Juillet, soit l'âge d'or de Saturne et de Rhée. Mais ce que vous ignorez c'est que la monarchie usurpatrice de 1830, marquée au front du sceau de la réprobation divine coulera un

jour dans la république.—Que les diverses oppositions placées au dehors du gouvernement aient admiré l'ordre établi dans le désordre, par les ouvriers, à Lyon, cela se conçoit; mais que les mêmes gens de ce gouvernement soient eux-mêmes tombés en extase, qu'ils n'aient pu comprendre cet ordre les traits, que cet ordre annonçait la fin d'une société et le commencement d'une autre société, la chose est étrange! Les ministériels sont entrés en jouissance de la beatitude politique, à la vue de ces ouvriers qui avaient chassé une garnison, forcé les gardes nationales à se dépoiller de leur habit, suspendu l'impôt, obligé à opérer contre eux en hiver, avec une dépense considérable, le déplacement d'un corps de vingt mille hommes; de ces ouvriers qui avaient fait du préfet leur secrétaire, qui distaient aux fabricants des conditions; de ces ouvriers qui négocient, envoient des ambassadeurs, traitaient d'égal à égal avec la monarchie de Philippe; certes, ces bons ministériels ont le cœur aussi pacifique que l'esprit ouvert. Il faut remonter douze siècles en arrière pour trouver dans un autre ordre de faits quelque chose de semblable à ceci, alors que les barbares imposaient des tributs aux empereurs, et que ces empereurs, dont l'orgueil égalait la dégradation, appelaient Attila: un général Hun à la soldo de l'empire romain.

Si la commotion de Lyon n'a fait éclater aucun parti en France, à qui les quasi légitimistes doivent-ils ce bonheur?

A nous, hommes d'opposition de toutes les opinions populaires; à nous qui ne cessons de déclarer dans nos écrits que nous ne voulons ni guerre civile, ni guerre étrangère au profit de nos doctrines; à nous qui, tôt ou tard, prétendons faire triompher ces doctrines par la seule force de la raison; à nous qui découvrions les brouillons et les intrigants; à nous qui loin de pousser au désordre les masses attachées à nos drapeaux, ne sommes occupés qu'à les contenir. Avec un peu de justice, le juste milieu devrait nous remercier, et il nous insulte; quand il nous doit la paix de la France, il se figure dans la misère de sa vanité, que cette paix est l'ouvrage de sa sagesse et de sa colère. Au surplus, le mot de l'ennemi a été dé-venté de tout le monde. Si le mouvement de Lyon eût été politique, il eût emporté la quasi légitimité, les ministres, serviteurs, espions et consorts. Ce mouvement n'a été que social; il ne s'agit que des fondements de la société. Dieu s'est bémol! battez des mains! Ce juste milieu est stéré pour quelques jours; il aura le temps de manger encore, par anticipation, un autre budget de quinze cents millions; il aura le temps, avant de s'en aller, de signer entre les mains de l'étranger et de l'anarchie; la reddition de la gloire française et la capitulation de tous les pouvoirs de la société.

Vous avez très bien remarqué, messieurs, qu'il n'appartient ni à la terre ni à la doctrine de créer la France nouvelle. Une société prise d'assaut et égarée par des terroristes, comme une garnison en passe au fil de l'épée, ne laisse rien après elle pour la reconstruire. La doctrine est impuissante à fonder, parce que les principes d'une société morte ne trouvent plus leurs analogues dans une société vivante. Il y a des espèces de vérités qui périssent dans le monde moral, comme il y a

des races d'animaux qui disparaissent dans le monde physique; on n'en recueille que de curieux débris bons à placer sous verre dans un cabinet d'histoire intellectuelle.

Si les saints-simoniens, au lieu d'inventer une religion, ou sans dogmes, ou accolés à quelques uns des dogmes philosophiques cent fois ressassés, étaient remontés au christianisme apostolique; s'ils avaient prêché la liberté, l'égalité, la pauvreté, l'émancipation complète de la religion, ils auraient eu les plus grandes chances de succès. Cependant, au milieu de la bouffonnerie de leurs papes et de leurs papesses, il faut reconnaître que leur doctrine de la propriété peut aller loin; les mots *voisins* et de *travailleurs* ont de la portée, et la foule les entend. Deux faits sont évidents aujourd'hui. L'un dans la société générale Européenne, l'autre dans la société particulière française. Dans la société européenne, moins révolutionnairement avouée que la société française, la royauté et l'aristocratie périssent; celles-ci sont principalement attaquées par nos institutions. Imaginer que les souverains et les nobles de la Russie, de l'Allemagne, de la Prusse, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Angleterre même, conservent la richesse, les honneurs, le pouvoir, tandis qu'au centre de la civilisation existera une monarchie démocratique, parlante, agressive et influente comme la nôtre, c'est folie. Que ces souverains et ces nobles s'endorment ou fassent semblant de s'endormir aujourd'hui, ils n'en essayeront pas moins tôt ou tard sur nous la conquête pour leur sûreté; voilà pourquoi les voix du juste milieu et l'épouvante de la guerre témoignaient l'un génie si étroit et d'un cœur si peu haut après les journées de juillet; en reculant ou a fui un danger presque imaginaire alors, pour mettre notre avenir dans le plus éminent péril.

Le fait relatif à la société française est l'invasion prochaine et rapide de la propriété. On s'aperçoit aujourd'hui que la hiérarchie des rangs était la barrière qui défendait la hiérarchie des fortunes! La légitimité abattue, l'aristocratie des rangs détruite parmi nous, l'aristocratie de la propriété devient le point de mire comme sous un feu de bataillon quand la première ligne est tombée, la seconde offre la poitrine à l'ennemi. Il y a dans la propriété tous les degrés que l'on remarquait dans l'aristocratie: la grande propriété, la moyenne propriété, la petite propriété, représentant la haute noblesse, la seconde noblesse et les calets avec la cape et l'épée. Au train que nous y allons, les fermiers demanderont bientôt au possesseur du sol pourquoi ils labourent les friches, tandis que lui se promène les bras croisés; pour quoi ils n'ont qu'une blouse de toile, tandis qu'il porte une redingote de laine. La propriété industrielle n'est pas plus à l'abri que la propriété territoriale. Faites donc aujourd'hui, après l'affaire de Lyon, que le fabricant soit le maître dans sa fabrique, que ses ouvriers ne lui demandent pas si son leur semble, d'entrer le samedi en partage des profits de la semaine! Faudra-t-il établir une garnison de 20,000 hommes dans chaque ville manufacturière, et mettre un soldat en faction auprès de chaque aune de ruban ou de drap? Mais, que dis-je, faites donc que vous soyez roi, ministre et le reste, sinon pour rire et tant qu'il plaira à votre wish. Un temps viendra où l'on ne concevra

pas qu'il fut un ordre social dans lequel un homme comptait un million de revenu, tandis qu'un autre homme n'avait pas de quoi payer son diner. Un noble marquis et un gros propriétaire paraîtront des personnages fabuleux, des êtres de raison. Au surplus quand chaque citoyen cultivera lui-même les deux ou trois arpens de terre nécessaires à la nourriture de sa famille, quand on en sera au partage égal de la propriété et de l'intelligence, quand toutes les jouissances de luxe et de l'esprit, spectacles, fêtes, imaginations, présie, auront péri sous l'assommoir de la raison, quand aucune grande entreprise, aucun grand mouvement ne pourra ni se former, ni s'élever à cause du nivellement des fortunes et de l'indigence du fisc, quand les émulations et les passions même seront éteintes dans la douce médiocrité du foyer domestique et la communauté des femmes et des maris, quand on n'aura plus que des petits et non des enfants, alors la société jouira d'une félicité incomparable!

Dieu merci, je me serai sauvé parmi les morts, des mauvais jours! On peut aimer l'ennui, y vivre comme le poisson dans l'eau, et c'est ce qui m'arrive; mais encore faut-il que cette eau ne soit pas trop profonde.

La société religieuse, messieurs, ne suivra pas cette progression; elle se transformera comme le chef divin à la fois sa source et son symbole, mais elle ne disparaîtra pas pour toujours, parce que son principe est la vie sans terme. Le christianisme commença dans les catacombes, perça la terre pour monter dans les temples, élargit la vérité philosophique retenue prisonnière depuis trois mille ans dans ces temples, se répandit avec elle dans les villes, gagna les campagnes et s'étendit de proche en proche sur le globe. Aujourd'hui il se replie, quite peu à peu la foule, rentre les églises, d'où il rependra dans les catacombes pour en sortir de nouveau.

J'ai vu Jérusalem et Rome, j'ai entendu les diverses sectes chrétiennes entonner leurs cantiques autour du saint sépulchre, non loin du Jourdain, dans la terre des miracles, au milieu des ruines des siècles; j'ai vu les hymnes chantées aux tombeaux des saints apôtres, au bord du Tibre, parmi les cercueils Césars et les chus-ses des martyrs, et j'ai senti ce qu'il y avait à la fois de transformable et d'éternel dans le christianisme: un tableau surtout est resté dans ma mémoire.

Le 16 avril 1829, j'assistais à Rome, au *Miscere* du jeudi saint, dans la chapelle Sixtine. Le jour s'affaiblissait, les ombres faisaient disparaître par degrés les fresques des voutes; on n'apercevait plus au fond du sanctuaire que quelques traits du pincaud Michel-Ange dans le *Jugement dernier*. Les cierges tour à tour éteints laissaient échapper de leur lumière étouffée une fumée légère, image assez naturelle de la vie qui s'évapore et que l'Écriture compare à une *petite vapeur*; les cardinaux étaient à genoux; le nouveau pape, Pie VIII, qui devait bientôt mourir, était prosterné au même autel ou, quelques semaines avant, j'avais vu son prédécesseur, Léon XII. La prière de pénitence et de miséricorde, succédant aux exclamations du prophète, s'élevait par intervalle dans le silence et dans la nuit. Rome chrétienne était là avec tous les souvenirs; mais au lieu de ses pontifes puissants, de ses prêtres qui déposaient les monarques, un pauvre vieux pape paralytique, des princes de l'Église sans

FEUILLETON.

M. DE FALLOUX.

(EXTRAIT DES "TRIBUNS"—BIOGRAPHIES PARLEMENTAIRES.)

[Notre Correspondant nous écrit de Lyon:]

J'ai sous les yeux une intéressante publication qui a pour titre: "Les Tribuns." Le respectable auteur de cet ouvrage se cache sous le pseudonyme de Trimalcion. Sans parler de l'élégance du style, le grand mérite de ce livre est qu'il est écrit avec la plus grande impartialité. Le nom de notre très honoré compatriote, M. de Falloux, a souvent paru sous vos yeux. Vous vous êtes, sans doute, pris de belle sympathie pour ses grands talents et ses non moins grandes vertus. Je vais donc pour vous être agréable vous initier à quelques détails intéressants de sa vie en copiant textuellement ce que j'ai lu. C'est Trimalcion qui va parler.

front bien développé, une tenue simple et de bon goût, une gaieté tempérée, un organe plein et bien accentué, une intuition merveilleuse, une appréciation fine, une érudition déjà plus que suffisante, beaucoup de discrétion et toujours de l'urbanité de haut ton, un langage facile et quelquefois pittoresque sans prétention à l'élégance, souple, concis, mais laissant deviner beaucoup selon Ponceau, tout annonçait déjà dans M. de Falloux l'homme distingué. En y regardant de plus près, il eût été facile d'y deviner l'homme d'État futur sous l'intérieur de l'homme du monde. Le ministre perçait; l'écrivain se faisait sentir. L'auteur prédisait... moi, je ne vis pas très clair dans tout ceci, je me dis en moi-même: Voilà certainement une nature fort bien douée, il y a là de l'avenir, mais lequel? Ce n'est ni un poète, ni un artiste, bien que je lui eroie le sentiment de l'art très développé; ce n'est point un militaire, bien que je ne doute nullement de ses qualités comme homme de cœur; ce n'est point un abbé, quoique je sois sûr qu'il est très convaincu, très franchement religieux; ce n'est point un magistrat, bien qu'il ait de la gravité et des diplômes de licencié en droit; probablement... c'est un diplomate, repris-je tout à coup; M. de Falloux sera un jour ambassadeur.

Un jour, j'appris, en Italie, que M. de Falloux avait été nommé député dans son département. "Raison de plus, me dis-je, il aura son ambassade." Quand? je n'ensais rien. Sans quel régime? je le sais encore moins. Mais, fort enclenché de connaître la tenue de M. l'ambassadeur à la chambre des députés, je recherchai dans les journaux ce qu'il pouvait dire à la tribune du parlement. D'après ces malheureuses feuilles publiques qu'il est difficile de se procurer régulièrement à l'étranger, l'éloge de l'orateur diplomate, selon mes idées, ne me parut pas éblouissante. Je remarquai dans ses discours, cependant, une

méthode, un *ordo*, une division un peu systématique, si vous voulez, mais qui en somme prouvait un esprit réfléchi et une sévère intelligence d'économie. Aristote me parut glorieux outre mesure. Comment ne pas pressentir, dès ce moment là, le futur grand maître de l'Université? Eh bien! je le dis à ma honte, je ne vis rien de vrai, ni de probable encore, je m'entendis à prédire l'ambassade de M. de Falloux.

De retour en France, un hasard m'apprit ce que je n'aurais pas dû ignorer. Mais quel homme de lettres, quel artiste lit jamais les œuvres de ses amis! Je découvris que mon ambassadeur avait publié deux livres d'histoire. Ceci commença à renverser un peu mes idées. *La Vie de saint Pie V* et l'*Histoire de Louis XVI* étaient donc sorties avec un brillant succès de la plume de M. de Falloux. Il est bien entendu que je me procurai ces deux ouvrages avec un but de monomanie, avec l'idée obstinée de chercher à découvrir, soit dans le fond des idées, soit dans la forme, dans le coloris du style, les preuves irrécusables que M. de Falloux était né sous l'étoile de la diplomatie et qu'il était prédestiné à une ambassade. Mais que me dit *Pie V*? Mon historiographe est un chrétien sincère, fort éclairé et fort impartial. C'est en outre un écrivain de style et un penseur. Au milieu des schismes ardents du XVII^e siècle, il s'est fait théologien, abordant de front la controverse, et discutant avec la logique chaleureuse d'un dialecticien des meilleurs temps. Mais, chez lui, le catholique n'étouffait pas le philosophe,

et comme il est avant tout de son siècle, après l'exposé et le développement des principes de l'esprit de l'époque dont il parle, après avoir démontré les conséquences rigoureuses amenées par les mœurs, les faits accomplis, les périls et les nécessités du temps, il résume les débats, remonte des effets aux causes, explique la forme figurée du catholicisme aux derniers jours du moyen-âge, et résume la question avec l'orthodoxie d'un philosophe chrétien du XIX^e siècle. Je remerciai *Pie V* et je fermai le livre.

Quant à l'histoire de *Louis XVI* elle est trop populaire pour que j'en parle ici. Ainsi donc M. de Falloux était devenu historien! C'était fort heureux pour lui, mais fort contrairement pour moi. Je l'avais connu ambassadeur, et je tenais à la voir poursuivre cette carrière bon gré, mal gré. On peut revenir d'une erreur sans trop de dépit; mais renoncer à une chimère avec laquelle on a longtemps vécu!—Quoiqu'il en soit, je ne cherchai point à revoir M. de Falloux. J'avais juré de n'aller qu'à ses soirées à St. Petersburg, à Vicence ou à Londres.

La révolution de février éclata et fit sauter le trône de la monarchie de Juillet. Chacun de nous salua la république avec plus ou moins d'enthousiasme. Pour mon compte, je ne désespérai pas un instant de l'avenir de la France, et j'y crois plus que jamais aujourd'hui. Voici le suffrage universel fonctionnant avec ses quarante mille rouges dans les quarante mille communes du territoire français. La Constituante sort de l'urne électorale et vient

Je rencontrai pour la première fois M. Alfred de Falloux, en 1832, chez un de nos amis dans un château d'Anvergne. Il avait alors 22 ans. C'était un grand jeune homme ayant d'excellentes manières, et dont la physionomie un peu sévère était empreinte de cette bienveillance serene que donne l'habitude de la bonne compagnie. Un regard assuré et qui ne manquait pas de douceur, de grands traits, un

J'avais conclu et me sentais très soulagé. Il n'y a rien de charmant comme d'avoir une opinion arrêtée sur les gens, même une opinion fautive. On part d'un point nommé et l'on manœuvre en conséquence. Pour mon compte, ce me destinant nullement à la diplomati-

Je remarquai dans ses discours, cependant, une

Je remarquai dans ses discours, cependant, une

Je remarquai dans ses discours, cependant, une

éclat annonçait la fin d'une puissance temporelle qui civilisa le monde moderne. Les chefs-d'œuvre des arts s'élevaient avec elle sur les murs du Vatican à demi abandonnés. Une double tristesse s'emparait du spectateur; la Rome de St. Pierre, en commémorant l'agonie du Christ, avait l'air de célébrer la sienne, de redire pour la nouvelle Jérusalem les paroles que Jérémie adressait à l'antique Sion: *Quomodo solet sola civitas?...* *Vix Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad solennitatem.*

Mais ce n'était là qu'une transformation, non une fin. Le Christianisme retournera à l'obscurité des cryptes qu'avaient reproduites nos basiliques du moyen âge; il se replongera dans le tombeau du Sauveur pour y rallumer son flambeau, pour y ressusciter un jour glorieux d'une nouvelle Pâques, et changer une seconde fois la face de la terre.

L'incertitude de nos destinées m'em pêche de prendre aucune résolution, mais si je n'étais pas moi-même une feuille périodique, je serais très flatté de vous demander quelques fois, Messieurs, une place dans la Revue Européenne. Nous parlerions du temps qui sera le vôtre plus souvent que du temps qui a été le mien. Le passé est un vieillard vénérable; il nous raconte à nos foyers ce qu'il a vu; il nous instruit en nous amusant par ses écrits, ses idées, son gage, ses maximes, ses vêtements d'autrefois; mais il est sans force. Je suis d'un autre siècle, et cependant pour mon malheur, je reste jeune et je n'ai plus d'avenir. Je ne ressemble pas mal à un avaré, lequel ayant liéard nombre d'années, ne trouverait plus au moment de mourir, d'emploi pour ses stériles économies. CHATEAUBRIAND.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 25 MAI 1850.

Licences d'Auberges.

Nous avons eu occasion de mentionner dans nos colonnes que des requêtes allaient être présentées des différentes parties du pays à notre Législature Provinciale, à l'effet d'obtenir quelque mesure pour la suppression des auberges inutiles ou nuisibles aux intérêts bien entendus du peuple. Les lecteurs sont déjà informés que le clergé favorise cette démarche dont il a lieu d'espérer un bon résultat. L'Evêque de Montréal a même fait préparer un projet de requête, non pas pour l'imposer aux signataires, mais simplement comme suggestion. Chaque paroisse peut en adopter le contenu ou le modifier à volonté. Ainsi, nous insérons, il y a peu de jours, dans notre feuille les résolutions d'une assemblée tenue à St. Hyacinthe; or, par l'une de ces résolutions, un comité était nommé pour formuler un projet de requête. Nous sommes en lieu d'affirmer que d'autres paroisses ont fait subir au projet telles modifications qu'elles ont jugé bon d'y apporter.

Le journal *L'Avenir*, éditorialement et par une correspondance pleine d'une fureur hétérodoxe, ayant trouvé la projet sus-mentionné digne d'un commentaire honteusement malhonnête et mensonger, nous reproduisons ici textuellement ce document afin de mettre les honnêtes gens en état d'apprécier l'esprit qui a inspiré le commentaire en question.

Aux Honorables Membres de la Chambre d'Assemblée de la Province du Canada etc., etc., etc.

Les habitants de la paroisse de ont l'honneur d'exposer à votre Honorable Chambre, que l'usage immodéré des liqueurs enivrantes ayant été de tout temps la cause certaine de beaucoup de malheurs pour le peuple du pays, et un obstacle insurmontable à la prospérité de cette Province, ils prennent la liberté de lui représenter que dans leur humble opinion, les moyens à prendre pour faire cesser tout à fait ce fléau de notre société seraient:

1^o Que les aubergistes fussent bien qualifiés, et pour cela fussent nommés dans chaque paroisse par des personnes désintéressées et

capables de faire un choix convenable parmi ceux qui se présentent pour avoir des licences.

2^o Qu'il n'y eût que le nombre d'auberges nécessaires pour procurer aux voyageurs des maisons confortables sous tous les rapports; parce qu'autrement les aubergistes sont dans une espèce de nécessité de frauder la loi, afin de gagner à tout prix ce qu'il faut payer leurs licences et soutenir leurs familles.

3^o Qu'il devrait y avoir une pénalité contre quiconque serait trouvé dans un état d'ivresse et aussi contre tout aubergiste qui serait convaincu d'avoir contribué à cette ivresse.

4^o Que le gouvernement devrait favoriser les mœurs publiques plutôt que l'avantage particulier des aubergistes, en donnant à quiconque aurait du zèle pour le bien de son pays, le pouvoir de poursuivre et les intempérans et les aubergistes complices de leur intempérance, et des moyens pour compléter la preuve de cette sorte de délit; car il n'est que trop connu que jusqu'ici les aubergistes ont presque toujours pu éluder impunément la loi, vendre les dimanches, enivrer les jeunes gens qui à l'insu de leurs parents, passent une partie des jours consacrés à Dieu, à boire dans les auberges, et y dépensent au jeu et à la débauche un bien précieux qui devrait être économisé pour servir à se procurer de bons établissemens.

5^o Que vos humbles pétitionnaires, ayant depuis quelque temps le bonheur d'appartenir à la société de Tempérance, peuvent témoigner par leur propre expérience des avantages incalculables qui résulteraient pour leur paroisse et pour tout le pays, si le gouvernement prenait des mesures énergiques pour empêcher à l'avenir tout excès de boisson. Et ne cessent de prier.

Y a-t-il rien de plus offensif que ce projet de requête? On y exprime le désir que les aubergistes soient bien qualifiés et, pour cela soient nommés dans chaque paroisse par des personnes désintéressées et capables de faire un choix convenable parmi ceux qui se présentent.

On n'y lit pas même l'ombre d'une suggestion quant à la catégorie des personnes qui devraient accorder des licences; le choix en est entièrement laissé au jugement de la Législature. Cependant *L'Avenir* du 25 courant a cru devoir accompagner cette pièce du commentaire que voici:

Après avoir parcouru ce document étrange d'autant plus qu'il émane d'un lieu qui ne devrait pas être suspect, nous nous sommes demandé pourquoi en désignant l'abstinence totale des boissons l'on demandait l'établissement de bonnes auberges sous l'aspect de certaines personnes dans chaque localité?

Nous ne pouvons y voir autre chose que l'alliance de l'église et de l'état. L'église plaçant son appui aux ministres pour leur faire obtenir ce qu'ils désirent, un peu plus de moyens d'influence; et l'état recevant cet appui tout en en déléguant une bonne partie à la première.

Qu'en dites-vous, Peuple Canadien? En voilà, n'est-ce pas, de la bienveillance, de la part du bureau de *L'Avenir*! Voyez comme l'eau nette se change en eau sale, quand elle passe par ce canal! Qui se serait attendu à voir noircir le clergé à propos d'un projet de requête ou celui-ci à l'évidence d'un autre désir que de voir réformer des abus déplorables! Et puis, où est-il dit dans cette requête que les municipalités ne doivent pas être investies du droit d'accorder les licences d'auberges, comme *L'Avenir* l'insinue dans une autre partie de son commentaire?

La Correspondance insérée dans la même feuille, datée du C. de Rouville, et signée C. G., enchérit encore beaucoup sur les observations éditoriales. Il y est question de la *soutane du curé*, des *lunettes cléricales*, de *l'odeur de la soie crêlée*, et que sais-je encore? Enfin cette pièce a tout l'air d'avoir été faite dans quelque sale taverne.

On sait que dans l'ordre de choses actuel, les licences d'auberges sont accordées à telles personnes, seulement, qui produisent un certificat du plus ancien juge de paix, de l'officier de milice le plus élevé en grade et du marguillier en charge de chaque paroisse et township; mais que l'Exécutif a aussi le droit d'accorder des licences même après le refus de l'autorité locale.—Le Correspondant de Rouville n'aime pas que l'Exécutif abandonne son droit en faveur de l'autorité maintenant cons-

tituée (1) par la raison, dit-il, que des personnes bien qualifiées, "mais qui ne seront pas dans la manche du curé, seront refusées; " tandis que d'autres bien moins qualifiées seront admises, vu l'odeur de soierie." Il aimerait à voir le Conseil Municipal chargé de cette besogne.—Nous n'avons rien à dire, assurément, contre cette suggestion du correspondant; mais nous observerons que les expressions ci-dessus citées et plusieurs autres que nous en citons pas, ne sont jamais propres à orner les colonnes d'un journal qui prétend se respecter l'être du public.

Débats Législatifs.

Résumé de la Séance du 21 mai.

Ce jour, a eu lieu la continuation des débats sur l'Adresse en réponse au Discours du Trône. Ils sont ouverts par M. Prince qui propose l'amendement suivant au projet d'Adresse:

Que les 12^e et 13^e paragraphes commençant par les mots "Que cette chambre" et se terminant par ceux de "frais de justice," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place:— "Que cette chambre est d'opinion que la province n'est pas en état de supporter les frais et les délais considérables qu'entraîne le mécanisme compliqué de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada: que l'existence de la dite cour n'est pas requise, et qu'elle devrait être abolie, attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe; et que les cours supérieures et inférieures de loi comme dans le Haut-Canada devraient avoir et posséder juridiction en équité."

Que les trois derniers paragraphes commençant par les mots "Que cette chambre," et se terminant par les mots "pétits nombreux," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place:— "Que cette chambre regrette que la politique de la Grande-Bretagne envers cette colonie, et la conduite du gouverneur provincial aient été de nature à donner sujet à un nombre d'habitants loyaux et honnêtes de ce pays de chercher, dans un changement de nos institutions, le remède aux maux dont ils se plaignent; et que cette chambre ne peut reconnaître que l'expression de sentiments politiques, alors qu'elle n'est accompagnée d'aucune intention hostile contre la couronne et l'autorité suprême de la Grande-Bretagne, soit suffisante pour autoriser l'excès à constituer des personnes qui occupent des charges d'honneur; et que cette chambre est d'opinion que l'on ne peut maintenir l'actuel état de choses qui règne déjà."

M. Prince observe que le temps de la convocation du parlement n'est pas convenable, spécialement pour les agriculteurs, les marchands et les autres représentants des classes industrielles. Il dit que l'époque en peut être plus à la convenance des avocats et des hommes de loi. Il blâme le choix de Toronto comme siège du gouvernement, cette localité obligeant à de plus grandes dépenses, et critique le discours d'ouverture en ce qu'il donne les évènements de Montréal en 1849 pour motif de la convocation du parlement à Toronto. Le colonel ajoute que, même après ces évènements, il était disgracieux au chef du gouvernement de retraiter par ce qu'il se croyait en danger. J'ai vu, dit-il, le grand due de Wellington exposé à recevoir des morceaux de brique qu'on lui lançait; mais je l'ai vu aussi refuser l'assistance qu'on lui offrait pour le protéger, s'avancer hardiment, et recevoir ensuite les applaudissements de la populace qui avait voulu le lapider; c'était à cause de sa bravoure.

La suite du discours de M. Prince est, en substance, ce qui suit:— Interrogation sur l'oubli où l'on a laissé le vote émis à Kingston octroyant £100,000 pour l'érection de batteries pour l'attaque à Montréal; cet argent à été réservé pour payer les rebelles; c'était un acte prémédité.—S'il vient beaucoup d'émigrants au Canada par suite de l'abolition des lois de navigation (comme le mentionne le

(1) Il ajoute faussement et malicieusement que cette autorité n'est autre que: "Le Curé, le Marguillier en charge et un magistrat." Les Curés n'ont rien à faire avec les licences d'auberges d'après la loi.

projet d'adresse), ils le quitteront pour se rendre dans un pays où les institutions sont plus libres qu'en Canada. Ces émigrants cherchent la liberté des institutions républicaines comme les progrès du temps. Un paragraphe a rapport aux bons du Canada qui se vendent au pair. Du quel vient cette information? Une histoire bien différente m'est parvenue. Si cela est, je serais heureux d'apprendre pour quoi il ne vient pas d'argent pour les railroads; il ne vient pas d'argent pour le grand railroad de l'ouest. Le bill de réprociété est depuis 12 mois devant le congrès américain qui l'a rejeté. Pourquoi n'a-t-on pas d'information certaine touchant la passation de cette mesure? Elle serait très précieuse pour le pays dans sa présente détresse. Le seul doute du colonel est relatif à sa passation.—L'augmentation de la représentation parlementaire mentionnée dans le discours d'Adresse, serait un moyen d'accroître les dépenses énormes de la province. Quant à l'ex position industrielle, le colonel pense que le Canada n'y peut contribuer que pour les articles suivants: piéges à castor, raquettes, massues de guerre, des sauvages tomahawks, du blé à 3s. 6d. le boisseau, et de la laine à 8d. par livre.—Se déclare pour l'abolition de la cour de Chancellerie. Espère que le bill des cotisations les répartir d'une manière égale; que l'on commencera les retranchements par une réduction des salaires des ministres et de celui du Gouverneur Général. Déclare, à propos du paragraphe concernant les annexionistes, que nul ne menace, ni même un déploiement d'artillerie, ne l'empêcheront d'agir librement comme citoyen du monde, et comme sujet anglais. Ceux qui ont signé l'adresse annexioniste, avaient parfaitement droit de le faire. Le manifeste n'était qu'une pétition, bien que sous une autre forme que celle d'une pétition etc. M. Prince termine par proposer la partie de son amendement qui a rapport à la cour de chancellerie.

M. Cayley (tory, ci-devant ministre).—Ce député fait remarquer qu'entre le discours de l'année dernière et celui de la présente session, il y a cette différence que le discours de 1849 abondait en promesses qui n'ont pas été réalisées. Il parle aussi contre le système des dépenses et sur le bill de la rébellion. Il lit une lettre de M. Baldwin à M. Boulton, dans laquelle justice est rendue aux qualifications éminentes de M. Boulton, et qui exprime l'opinion qu'il est nécessaire en nommant un juge d'avoir égard même aux préjugés raisonnables du peuple. Suit une véhémement censure de la conduite du gouvernement en général.

M. Papineau.—Attribue le transport du siège du gouvernement au dépit, à la mauvaise humeur et aux viles craintes du ministère. Condamne la conduite de l'administration qui aurait pu empêcher les outrages commis contre le gouverneur et la chambre, si elle avait agi avec fermeté.

M. Papineau parle en faveur de la suspension de l'Adresse.

Il dit que les dépenses encourues pour les canaux sont de faibles dépenses, et s'étend aussi sur le retrait de protection de la part du gouvernement anglais; que l'inspecteur général eût dû dire au gouverneur anglais que nous sommes pauvres, au lieu de dire que nous sommes les plus riches du monde, et que nous demandons, comme un acte de justice, que l'Angleterre accepte notre dette. Cette dette se monte maintenant à près de quatre millions, mais elle sera, dit-il, de huit millions avant que les canaux puissent payer par leurs revenus. M. Papineau blâme sévèrement les destitutions prononcées contre les annexionistes, et revient à comparer le Canada à l'Irlande, condamnant les nominations judiciaires.—Fait l'énumération des gouverneurs qu'il a connus en Canada, ne connaissant de bons que les Kempt, les Prévoit, et les Sherbrooke, renouvelles ses plaintes au sujet de l'Acte d'Union, est d'avis qu'on ne devrait pas appeler les Bas-Canadiens à voter sur la question des cours de chancellerie; que, cependant cette cour a été constituée de la manière la plus vicieuse et la plus dégradante,—blâme les nominations judiciaires,—censure le discours du Trône, termine en disant qu'il votera pour les résolutions que l'on suggère de proposer, bien qu'il n'en approuve pas une

seule en entier, mais parce qu'elles valent mieux que le discours du Trône.

M. Hinks.—Exprime l'étonnement que lui cause le discours qu'il vient d'entendre de la bouche de M. Papineau, et de la demande qu'il a faite de la suspension de l'habes corpus, de l'intervention du gouvernement impérial dans nos affaires et de la réputation de notre dette.—Justifie les nominations judiciaires et celle de chancelier, et dit que le ministère n'a pas choisi les juges parmi ses partisans ou ses amis, et qu'il n'esquiverait pas d'exclure toutes les personnes engagées dans la politique des avantages auxquels elles ont naturellement droit.—Fait voir relativement aux troubles de Montréal, qu'il est plus facile de dire à l'administration qu'elle eût dû faire ceci ou cela, que d'agir mieux qu'elle ne l'a fait dans de semblables circonstances.—Lui, M. Hinks, n'avait pas été informé qu'une attaque devait avoir lieu contre la chambre, non plus qu'un seul de ses collègues.—Si le ministère avait ordonné aux troupes de garder la chambre, par suite des menaces qui avaient été faites, M. Papineau aurait été le premier à dénoncer pour son acte.—Les autres détails auxquels s'arrête M. Hinks ont rapport aux troubles de Montréal et à la passation du bill d'indemnité qui en a été la cause.

Séance du 22 mai, 1850.

Samedi, il n'y a pas eu de séance, comme c'est toujours la coutume ce jour là. Lundi, les deux chambres se sont réunies dans leurs enceintes respectives à l'heure accoutumée, mais ce ne fut que pour exprimer des regrets sur la mort de l'hon. Lewis Sherwood, conseiller législatif, dire quelques paroles de condoléance et s'ajourner ensuite.

Ce n'est qu'hier que les débats sur l'Adresse ont pu être repris, et ils seront probablement encore interrompus vendredi, anniversaire de la naissance de la Reine, qu'on se propose de célébrer avec pompe ici.

Je vous laisse à vos propres réflexions sur le discours de M. Papineau, d'hier soir, je vous dirai seulement qu'il a fait soulever les épaules à bien des gens qui attendaient autre chose d'un homme de sa réputation. Un discours pareil porte sa réputation avec lui. Vous l'avez complet dans les rapports du *Globe*.

Mardi, M. H. J. Boulton demanda la permission d'introduire un bill pour fixer d'une manière permanente, le temps et le lieu de l'assemblée du parlement, et après une discussion assez prolongée, qui ne dut pas lui faire augurer bien favorablement du succès de la mesure, cette permission lui fut accordée à une division de 59 contre 6.

Séance du 23 mai, 1850.

Hier soir, la séance a duré jusqu'à une heure. Les débats ont été très véhémente de la part des tories, et de sir Allan McNab surtout.

M. Sanborn s'est déclaré annexioniste, et dit que cependant, il soutiendra le ministère. Il parle avec facilité et élégance. M. Dunbar Ross a fait un discours remarquable que sir Allan McNab ne devra jamais oublier. L'amendement de M. Prince a été rejeté d'embée, 17 pour et 45 contre. Les choses vont bien, le ministère n'a rien perdu de sa force.

Le colonel Gagy fait du nouveau, il réprimande sir Allan pour ses opinions excessives, ses tendances à la violence, et le colonel Prince pour ses idées de séparation. Il trouve les matériaux de l'opposition trop discordants. Il n'y a pas de bon sens, dit-il, à faire cause commune avec les extrémistes conservateurs et les innovateurs qui forment l'opposition, on ne saurait remplacer l'administration présente avec de semblables matériaux. En conséquence M. Gagy abandonne ses anciens amis et soutient le ministère.

La chambre s'est aussi occupée jeudi soir du discours du trône. Plusieurs amendements furent proposés, y compris tous ceux de M. Boulton, mais tous ont été perdus à une majorité de 20 à 30.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'Assemblée Législative.

Toronto, Vendredi 17 Mai 1850.

Louis Lacoste, Sec., a prêté serment et pris son siège.

M. Fortin met devant la chambre le rapport du bibliothécaire.

M. Fortin informe alors la chambre que, conformément aux instructions que lui avait données l'assemblée dans sa dernière session, il a fait adresser des lettres circulaires aux orateurs des deux chambres du parlement impérial, et des diverses législatures coloniales dans l'Amérique du Nord et les Indes Occidentales, et aux officiers présidents les chambres du congrès et de certains Etats contigus de l'Union américaine, leur exposant la perte que la province avait faite dans la destruction des bibliothèques du parlement et sollicitant leur concours généreux dans les efforts qui l'on faisait pour les remplacer; et qu'il avait reçu de plusieurs des messieurs auxquels il avait écrit, des lettres dans lesquelles ils exprimaient toute leur sympathie dans la perte de ces bibliothèques précieuses et leur dire de répondre à l'appel qu'on leur faisait en contribuant avec répit.

Il a alors communiqué à la chambre la correspondance en question.

Il a aussi déclaré qu'il avait reçu une lettre de l'hon. R. C. Winthrop, ci-devant orateur de la chambre des représentants des Etats Unis, marquée "privée," l'informant que le terme de ses services étant expiré, il ne pouvait répondre officiellement à la demande qui lui était faite, mais que plus tard il transmettrait la lettre à qui de droit et aurait le plus grand plaisir à contribuer à l'obtention de l'objet auquel elle avait rapport.

fièrement siéger au palais législatif à Paris; le gouvernement provisoire lui présente les clés de la législation, s'incline et se retire devant la nouvelle souveraineté par la grâce du peuple.

A Dieu ne plaise que je me fusse l'historien des évènements qui se sont précipités avec tant de violence depuis février jusqu'à nos jours. L'histoire contemporaine est une robe enflammée et qui tourne avec une telle rapidité qu'il nous est bien difficile, à nous spectateurs, d'en distinguer les jautes et les rayons. Pour l'avenir la solution s'arrête, et la postérité juge avec impartialité. Revenons à nos Tribuns.

Un jour, dans la rue, un de mes amis m'a bordé avec empressement. Comment, me dit-il, vous n'allez pas voir M. de Falloux! Il est ministre de l'Instruction Publique et des Cultes! Eh bien! répondis-je, est-ce que vous supposez que je puisse demander un évêché ou un rectorat? Mais vous avez perdu votre fortune depuis trois ou quatre ans.... Diable! est-ce que M. de Falloux l'aurait retrouvée au fond du portefeuille de son ministère? Vous êtes intraitable! Je fais donc bien, alors, d'éviter la peine aux gens de ne pouvoir me traiter selon leurs désirs. Savez-vous le Grec? Assez pour être convaincu qu'entre l'alpha et l'oméga il y a bien des misères. Vous savez le latin. Un peu. Il m'a appris que Lydie, Nééra, Barice et tant d'autres étaient charmantes et infidèles. Grâce à lui, je sais aussi combien la Didon de Virgile était belle. Allez donc voir M. de Falloux.—

Pour lui parler de Didon ou de Barice? de Nééra ou de Lydie! Adieu.—Vous êtes fou.—La conversation finit là. Cependant je tenais à voir M. de Falloux après de si longues années. Dix ans! c'était un siècle! Je me dirigeai donc, un jour, non pas vers le ministère, s'il vous plaît, mais vers l'assemblée nationale où au moyen d'un billet de tribune, j'étais bien sûr de voir et d'entendre mon ex-ambassadeur en rêve, aujourd'hui fourré de l'hermine universitaire. J'arrivais juste au milieu d'une séance où l'on discutait le budget de l'instruction publique, terrain magnifique pour les manœuvres stratégiques d'un ministre habile et dévoué à son armée d'administrés. Sur quoi roulait la question? Je l'ignore. Ce n'était pas mon affaire. Penché sur la rampe de la tribune réservée, je cherchais des yeux ce brillant jeune homme de 1832, aux grands-manières, à l'attitude noble et réservée. Hélas! il était à son banc de ministre, assis entre MM. Odilon-Barrot, et Drouin de l'Huys. Je me rappelai mes souvenirs, comme on sort de sa poche une miniature afin de comparer un visage d'autrefois avec un visage d'aujourd'hui. Le front de mon ex-ambassadeur s'était agrandi, mais aux dépens de sa chevelure devenue rare, et dont le blond cendré commençait à s'agencer. Même regard, cela est vrai, mais l'œil plus profond et plus préoccupé; l'ovale du visage s'était allongé, et les lignes du profil tirées par le temps, rendaient les traits plus saillants, plus anguleux. L'ensemble de la physionomie avait gardé cet ensemble de fermeté et de

bienveillance que vous savez, oui, mais un sourire triste creusait un pli à chaque coin de la bouche. En outre je remarquai un peu d'affaissement dans l'attitude générale du corps, les épaules se courbaient un peu.—Ah! le temps! les travaux! la fièvre ardente de vie politique!

Je me sentis saisi d'un indéfinissable sentiment qui n'était pas celui de la pitié, mais qui ressemblait fort à un regret triste, à un retour mélancolique sur le passé. Cependant, le ministre se dirigea vers la tribune. Ici la scène changea. L'ambassadeur avait disparu tout à fait; un homme nouveau apparaissait; au temps de la monarchie, je l'aurais appelé un orateur; sous le régime républicain, un orateur est impossible. Le citoyen ministre de l'instruction publique était devenu forcément et fatalement un tribun, comme tous les hommes de talent, ses collègues.

Oh, la tribune parlementaire n'existe plus; elle s'est écorchée et sur ses ruines que voyons nous aujourd'hui? Les vestes du forum romain? Non. L'élégante galerie athénienne destinée aux orateurs et placée en paix en face du temple de Minerve? Non, non: hélas! la tribune de l'assemblée nationale de nos jours, c'est l'estrade de la révolution, c'est le roc toujours battu par le flot rugissant de la démagogie en fureur. En France, qui dit république dit révolution permanente.

Soyez donc à la tribune un orateur poli, harmonieux, passionné avec dignité, entraînant par les séductions du langage et par le fluide électrique de la pensée; essayez d'être

cela et voyez votre succès!. Etonné, brisé, épouvanté, ahuri, vous vous précipitez du haut en bas de l'escalier, et vous regagnez en toute hâte votre banc, la tête en feu et le cœur désolé.

Orateurs de la constituante et de la législative, voulez-vous réussir? Passionnez l'assemblée, devenez des tribuns. Le débat parlementaire a fait place à la lutte; la tribune est un bastion qu'on assiège ou qu'on défend. C'est l'assaut, c'est le combat à outrance des passions extrêmes et déterminées à ne lâcher prise qu'après la victoire.—A continuer.

M. de Falloux qui était allé passer l'hiver à Nice pour y rétablir sa santé, est de retour à Paris. Il a fait avant-hier sa rentrée à l'assemblée. La physionomie de M. de Falloux annonce une santé meilleure; on dit cependant que les plus grands ménagements lui ont été conseillés, et qu'il ne pourra de quelque temps du moins, reprendre sa part des fatigues qu'entraînent les luttes parlementaires.

On écrit de Doullens: "M. P. J. Proudhon est arrivé à Doullens samedi 13, à huit heures du soir. Il est descendu à l'hôtel des Quatre-Fils-Aymon, où il est resté pendant une heure environ. Les agents qui l'accompagnaient l'ont ensuite conduit à la citadelle. Il y occupe une chambre particulière dans le bâtiment appelé Infirmerie, et ne communique qu'avec Mme. Proudhon, qui est aussi à Doullens depuis mercredi."

Pétitions présentées à la chambre le 17 mai.

De Elouard Morin, ecr., et autres, cultivateurs et autres, de la paroisse de St. Casimir, demandant une aide pour construire un pont sur la rivière Ste. Anne, dans la dite paroisse.

De P. Benoit, ecr., maire, et N. Gauthier secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant la révocation de l'acte des municipalités, et le rétablissement de l'ancien acte, établissant des autorités locales et municipales dans le Bas-Canada, avec certains amendements.

De George Poupst, et autres, de la nouvelle concession de Cornwall, demandant qu'un certain arpentage fait dans le dit township par John S. Bruce, écuyer soit confirmé.

Du rev. James Jones, et autres, les ministres, préfets, membres et congrégations de l'église d'Anglet-terre, dans le township de Stanbridge, dans le Bas-Canada, demandant une augmentation dans l'allocation accordée pour le soutien du Bishop's Collège, dans le diocèse de Québec.

De Alexis Désautour, et autres, de la paroisse de St. Antoine de la rivière du Loup, comté de St. Maurice, demandant une certaine somme d'argent pour construire un pont sur la grande Rivière du Loup.

De W. G. Cook, et autres, syndics de l'académie de Charlestown, demandant une aide pour le soutien de la dite académie.

De Etienne Mayrand, et autres, de la paroisse de la Rivière du Loup, demandant une certaine somme d'argent pour réparer le pont construit sur la Rivière du Loup.

De Louis Clair, président temporaire, et P. E. Vésina, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal des Trois-Rivières, demandant que le dit conseil soit investi du contrôle et de l'administration de la commune des Trois-Rivières, et demandant aussi le pouvoir de percevoir ces arrérages de cens et rentes et de lots et ventes dus sur icelle.

De Louis Lampron, et autres, de la ville des Trois-Rivières, demandant que le conseil municipal de la dite ville soit investi du contrôle et de l'administration de la commune des Trois-Rivières, et demandant aussi le pouvoir de percevoir les arrérages de cens et rentes et de lots et ventes dus sur icelle.

De la corporation du collège de l'Assomption demandant une allocation additionnelle en faveur du dit collège.

Du conseil municipal provisoire de Kent, demandant la révocation de l'acte 12 Vict. chap. 79, en ce qu'il a rapport aux comtés de Lambton et Kent, et le rétablissement des 30 et 31 clauses de l'acte 12 Vict. chap. 73.

De John Blake, et autres, du township de Walpole, demandant le renouvellement de l'acte de la dernière session, 12 Vict. chap. 101, nommant des commissaires pour définir la ligne frontrière entre les townships de Walpole et Woodhouse.

De la compagnie du grand chemin de fer occidental, demandant la passation d'un acte pour amender la charte de la dite compagnie, en autorisant les corporations municipales à y prendre des aies ou à l'encourager en toute autre manière.

Du Rév. Antoine Racine, et autres, de Stanfold et autres townships, demandant qu'il soit imposé une certaine taxe sur les terres incultes, et qu'il soit adopté certaines autres mesures tendant à améliorer les townships de l'est.

Du président, vice-président et directeurs de l'association des mines de Québec et du lac Supérieur, exposant l'état dans lequel se trouvent leurs exploitations métallurgiques sur les rives du lac, les troubles qu'ils ont rencontrés et les pertes qui en sont résultées pour eux, et demandant que la chambre les protège contre les prétentions et réclamations des Sauvages, et aussi demandant un emprunt de £12,500 pour les mettre en état de soulever les dites terres.

De Louis Edouard Pacaud, ecr., de la ville des Trois-Rivières, et devant commissaire de la cour des Banqueroutes pour le district des Trois-Rivières, demandant à être réimposé pour les services rendus par lui en cette capacité depuis le 21 avril 1814, jusqu'au 17 août 1846.

De M. Louis Comte, de la cité de Montréal, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à recouvrer le paiement d'une somme d'argent à lui due pour l'érection d'une église et autres bâties, pour la paroisse de St. Edouard.

De J. P. De Marigny, ecr., et autres, de la paroisse de St. Hugues, demandant que les 4e 5e 6e et 7e concessions du township de Kipton soient séparées du district des Trois-Rivières et unies pour les fins judiciaires au circuit de St. Hyacinthe, et pour les fins municipales à la paroisse de St. Hugues.

Du conseil municipal provisoire du comté de Kent, demandant certains amendements à l'acte des municipalités, 12 Vict. chap. 81.

De William Turnbull, et autres, du township de Moore, comté de Lambton, demandant que la pétition de William Vidal, et autres, pour pouvoir fermer le chemin accordé par le gouvernement le long d'une partie des lots de front sur la rivière Ste. Clair, dans le dit township, ne soit pas écartée.

De Samuel Bowman, et autres, du comté de Halton, demandant l'adoption de mesures propres à diminuer d'une manière considérable les dépenses publiques de la province.

La pétition de Rowland Wingfield, et autres, des comtés réunis d'Essex, de Kent et de Lambton, et autres, demandant qu'il soit passé un adresse à Sa Majesté pour faire adopter certaines mesures propres à débarrasser le Canada de son état de dépendance, et à lui permettre de devenir un état indépendant par lui-même, étant lue :

L'hon. M. Baldwin propose, que la dite pétition ne soit pas reçue. Pour :— Messieurs Armstrong, Bagley, le procureur-général Balwin, Bell, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Borritt, Cameron de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guy, Guillet, Hall, l'inspecteur-général Hines, Hopkings, Jobin, Johnson, Laocoste, le procureur-général Lafontaine, Laurent, Lemieux, Nae-Nab, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Méthou, Mon genais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott, des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith, de Durham, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson.—57

ral Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guy, Guillet, Hall, l'inspecteur-général Hines, Hopkings, Jobin, Johnson, Laocoste, le procureur-général Lafontaine, Laurent, Lemieux, Nae-Nab, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Méthou, Mon genais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott, des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith, de Durham, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson.—57

Nouvelles d'Europe.

Par l'Europe.

Les dates de Liverpool sont du 11, celles de Paris et du Havre du 9 courant.

En France, la présentation et non pas— comme le disait la dépêche télégraphique— l'adoption d'une nouvelle loi électorale, est le fait dominant de la semaine. Cette loi paraît avoir de grandes chances, car l'urgence a été prise en considération, malgré les efforts de l'opposition, et cela indique bien nettement les vœux de la majorité dans l'Assemblée. Le peuple lui-même suit avec intérêt le sort de cette loi, qui, aux yeux de bien des gens, est une atteinte à la Constitution; mais il semble mettre une généreuse persistance à rester calme, malgré les vexations administratives, malgré les tendances anti-républicaines qu'on ne se donne même pas la peine de dissimuler.

Au dehors, la dépêche nous avait convenablement indiqué les trois faits les plus saillants : le brusque dénouement de la question grecque; le développement de l'antagonisme entre la Prusse et l'Autriche; puis le rétablissement officiel des relations entre l'Espagne et l'Angleterre. Circonstance secondaire en elle-même, le rapprochement entre ces deux dernières puissances n'est pas sans portée à la veille d'événements qui pourraient amener l'intervention britannique dans nos parages. Les deux autres événements nous touchent de moins près. On ne peut guère que plaindre la Grèce; la médiation française n'aura servi qu'à faire obtenir au gouvernement hellénique un ultimatum un peu moins rigoureux que les conditions premières. La lutte entre l'Autriche et la Prusse était inévitable; seulement on ne pouvait croire que les deux rivales en viendraient si vite à des manifestations aussi caractérisées et qui doivent donner la mesure exacte de leurs forces respectives. C'est pour le 8 mai que la Prusse a convoqué à Berlin les princes qui font partie de l'Union restreinte, tandis que l'Autriche a appelé à Frankfort, pour le 10, un congrès général des puissances germaniques. De part et d'autre on semble guères se s'être adressé qu'aux gouvernements; mais qui sait si le peuple ne trouvera pas le moyen de faire entendre hautement sa voix dans ces conciliabules où on serait peut-être tenté de l'oublier.

Courrier des E. U.

QUESTION ALLEMANDE.—La lutte engagée depuis deux années entre la Prusse et l'Autriche, sur le terrain de l'Union germanique, touche enfin à une crise décisive. Depuis que l'Autriche en a terminé avec les guerres d'Italie et de Hongrie, on a pu voir qu'elle rapportait chaque jour plus de vigueur et de résolution dans cette querelle intérieure, et, dans ces derniers temps, elle a contrebalancé ouvertement tous les efforts de la Prusse. La récente prorogation du parlement d'Érfurt avait même fait croire que le cabinet de Berlin renonçait à disputer plus longtemps la partie; mais il n'en est rien, et les deux puissances rivales vont se retrouver en présence une dernière fois. Ce qui sortira de là, est incertain; à prévoir; mais il ne paraît pas y avoir d'autre alternative qu'une guerre ouverte, ou la renonciation totale de la Prusse à ses rêves de prépondérance.

Les pouvoirs dont est revêtue la commission fédérale provisoire, siégeant à Frankfort, avaient été limités au 1er mai, lors de sa création, dans l'espoir que l'on serait arrivé, pour cette époque, à une solution définitive; comme on le sait, il n'en a rien été. Le gouvernement autrichien a profité de cette circonstance pour presser le dénouement. Tout en consentant à maintenir la commission dans l'exercice de ses fonctions pour quelque temps encore, il a adressé, le 26 avril, une circulaire à tous les gouvernements allemands, pour les prier d'envoyer leurs représentants à une assemblée plénière, convoquée à Frankfort même, pour le 10 mai. Cette circulaire annonce simplement qu'en se fondant sur son droit de présidence dans la confédération, l'Autriche convoque pour le 10 mai, à Frankfort, les représentants des États allemands. Le cabinet de Vienne espère que tous les États se feront représenter, non seulement ceux qui sont restés fidèles à la confédération, mais encore ceux qui sont séparés de la bonne voie. Le gouvernement prussien dit-il, aura dû finir par s'apercevoir de l'immunité de l'entreprise d'Érfurt. D'ailleurs, la France et la Russie ne toléreraient pas la violation des traités de 1815.

A cette notification, la Prusse a répondu en convoquant, pour le 8 mai, à Berlin, un congrès des princes qui sont entrés dans l'Union restreinte, formée sous son patronage. Cette assemblée est-elle une protestation contre le congrès de Frankfort? Est-elle simplement destinée à fixer par avance la conduite que devront tenir à Frankfort les membres de l'Union? L'un et l'autre sont possibles, mais il est évident que dans aucun des deux cas, les choses ne se présentent sous un aspect amical.

On écrit de Berlin, le 4 mai : "L'Autriche conteste à la Prusse non seulement le droit de représenter l'Union au congrès de Frankfort, mais encore celui de se charger des pleins pouvoirs des autres États (ce dont la Prusse ne se contenterait pas). L'article de l'acte du congrès qui autorisait ces pleins pouvoirs collectifs, est interprété par l'Autriche dans un sens beaucoup plus restreint."

"La grande querelle en ce moment, c'est la répartition des voix, que la Prusse demande à modifier. Le congrès des princes, qui doit se réunir à Berlin le 8 mai, a pour but, premièrement, de prendre une résolution définitive touchant le vote du parlement d'Érfurt, puis de se concerter sur la marche à suivre au congrès de Frankfort, qui s'ouvrira le 10. Ce qui est certain, c'est que le 2 au soir rien n'était fixé sur la répartition des voix." Le Correspondant autrichien s'exprime à ce sujet dans les termes suivants : "La Prusse ayant réjeté toutes les propositions d'arrangement qui avaient été faites, notamment celle d'envoyer des plénipotentiaires à un congrès, il ne restait plus à l'Autriche d'autre moyen que de se placer sur le terrain du droit, et d'exiger catégoriquement la convocation de l'Assemblée plénière de la Confédération germanique. L'Autriche ne veut que retrouver le terrain naturel sur lequel ses projets de réorganisation de l'Allemagne pourront s'harmoniser avec des propositions ultérieures. La question de savoir si l'Union prussienne s'accorde ou ne s'accorde pas avec le droit fédéral ne peut servir de guide. La Confédération seule a le droit de le décider." Rien n'annonce, d'ailleurs, que la Prusse se dispose à changer d'attitude. M. Simson président de la chambre populaire au parlement d'Érfurt, vient d'être décoré par le roi. D'un autre côté, le bruit ayant couru que les troupes prussiennes allaient quitter la cocrade allemande, on s'est empressé de le démentir officiellement.

charger des pleins pouvoirs des autres États (ce dont la Prusse ne se contenterait pas). L'article de l'acte du congrès qui autorisait ces pleins pouvoirs collectifs, est interprété par l'Autriche dans un sens beaucoup plus restreint."

"La grande querelle en ce moment, c'est la répartition des voix, que la Prusse demande à modifier. Le congrès des princes, qui doit se réunir à Berlin le 8 mai, a pour but, premièrement, de prendre une résolution définitive touchant le vote du parlement d'Érfurt, puis de se concerter sur la marche à suivre au congrès de Frankfort, qui s'ouvrira le 10. Ce qui est certain, c'est que le 2 au soir rien n'était fixé sur la répartition des voix." Le Correspondant autrichien s'exprime à ce sujet dans les termes suivants : "La Prusse ayant réjeté toutes les propositions d'arrangement qui avaient été faites, notamment celle d'envoyer des plénipotentiaires à un congrès, il ne restait plus à l'Autriche d'autre moyen que de se placer sur le terrain du droit, et d'exiger catégoriquement la convocation de l'Assemblée plénière de la Confédération germanique. L'Autriche ne veut que retrouver le terrain naturel sur lequel ses projets de réorganisation de l'Allemagne pourront s'harmoniser avec des propositions ultérieures. La question de savoir si l'Union prussienne s'accorde ou ne s'accorde pas avec le droit fédéral ne peut servir de guide. La Confédération seule a le droit de le décider."

Rien n'annonce, d'ailleurs, que la Prusse se dispose à changer d'attitude. M. Simson président de la chambre populaire au parlement d'Érfurt, vient d'être décoré par le roi. D'un autre côté, le bruit ayant couru que les troupes prussiennes allaient quitter la cocrade allemande, on s'est empressé de le démentir officiellement.

ATRICHE.—La Porte a communiqué, à l'intention de l'Autriche, sa résolution définitive au sujet de l'intermède des réfugiés. Elle fixe sa durée à neuf mois, à partir du 1er Janvier, de sorte que cette mesure ne serait plus que pour cinq mois. La Porte considère ce temps comme suffisant pour affermir l'ordre public en Hongrie, et veut, ce qu'il y a de plus difficile à croire, accorder aux réfugiés pleine liberté de parcourir tout l'empire ottoman, même le long des frontières autrichiennes. Le gouvernement turc avait déclaré dès le début qu'il déciderait seul du sort des réfugiés, et il a agi suivant ce droit.

—On annonce pour le 18 août, vingt-troisième anniversaire de la naissance de l'empereur, une amnistie qui, sans très peu d'exceptions s'étendra à tous les détenus politiques. On parle aussi du couronnement de S. M. pour le même jour.

ESPAGNE.—La Gazette de Madrid du 3 mai publie un décret royal qui nomme don François Xavier de Isturiz envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la reine de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Le Gouvernement se dispose à publier immédiatement les dépêches échangées entre les cabinets de Londres et de Madrid, afin de prouver que, dans les arrangements qui ont rétabli les bonnes relations entre les deux pays, l'honneur de l'Espagne n'a rien eu à souffrir.

La Gazette de Madrid publie également un ordre royal qui établit une exposition publique pour tous les produits de l'industrie espagnole. Cette exposition aura lieu au ministère du commerce et des travaux publics; elle commencera le 1er novembre prochain et continuera sans interruption jusqu'au 31 décembre.

Tous les produits et l'industrie agricole, des mines, de la métallurgie, des arts mécaniques, depuis le plus précieux jusqu'au plus commun seront admis à cette exposition. Les récompenses consisteront en décorations, médailles d'or, d'argent et de bronze, et en mention, honorifiques.

France.

(Extrait de la Corr. de C. des E. U. du 9 courant.)

Par une interversion de rôles, qui n'est pas une des moindres bizarreries de notre époque, ce mot de réforme électorale, qui servait de drapeau à l'opposition en 1848, c'est aujourd'hui le gouvernement qui l'évoque, et ceux qui combattent pour cette réforme sous la monarchie, combattent contre elle, sous la république. Le pouvoir et l'opposition ont changé de place; l'un attaque, l'autre défend le statu quo. En ce sens, on pourrait dire avec quelque justice, que le gouvernement est devenu révolutionnaire et le peuple conservateur, si ce n'était l'esprit et les armes de la révolution mêmes que veulent garder ces conservateurs de nouvelle espèce. Cette armée de conspirateurs légaux, auxquels les conquêtes du 24 février servent de rampart constitutionnel et dont la phalange socialiste a fait de la république un bastion éternel contre la société, cette armée, dis-je, se compose d'hommes honorables, sans doute, mais elle a pour appoint un ramassis d'aventuriers dont la préfecture de police vient de publier un curieux dénomement. D'après les notes fournies à la Patrie, le parti rouge se recrute dans les élections de Paris, de 300 maîtres de maisons de tolérance, 1000 souteneurs de filles publiques, 1500 contrebandiers, 300 marchands de contrebandes, 500 claqueurs de théâtre, 1200 maîtres de bouges et petits rogomistes, 3000 libérés pour vols et escroqueries, 500 joueurs d'estaminet, 3000 banquerotes, escamoteurs et chanteurs des rues, ennemis nés de la police, 3000 voleurs de notoriété, mais non condamnés, 300 pourvoyeurs de marchands d'hommes, 500 prêtres interdits, 800 négociants en déconfiture, 300 militaires privés de leur emploi, 300 instituteurs révoqués, 300 mendiant détournés, 500 remplaçants cherchant à se

vendre, 300 receleurs, 1500 chiffonniers, 1500 pauvres, logés à Bicêtre, 200 réfugiés étrangers, 500 faux commissaires et commis voyageurs, 3500 anciens condamnés, forçats, vagabonds, qui changent de nom. Total général, 25,000 ! L'opinion publique, quelque soit son vœu dans nos débats politiques, ne peut que gagner en pureté et en puissance, par l'élimination de cet effrayante copul mor-tum de notre société.

La fête du 4 mai, en l'honneur de la proclamation de la République, a été un de ces spectacles féériques qui ne se contemplent qu'à Paris. La foule accourue de toutes les parties de la France était immense, et l'ordre, le calme le plus admirables n'ont cessé de régner. Raisons en passant cette justice à la population de Paris qui est naturellement douce et polie, quand de mauvaises passions ne viennent point aggraver et troubler sa bonne et heureuse nature. Le Président de la République s'est mêlé à la foule avec la courageuse confiance qui le caractérise. Plus d'une fois il fut reconnu et respecté. Il donnait le bras à M. Rouher, l'un de ses ministres qu'il affectionne le plus. La présentation du projet de réforme électorale, au reste, plus que jamais rapproché Louis Bonaparte de ses conseillers et des chefs de la majorité. Il disait il y pen de jours à un de ses amis : " Je me suis arrêté à un parti définitif et je crois que c'est le meilleur. Je veux vivre ou mourir avec la majorité de l'Assemblée." Mais celle-ci est-elle décidée à vivre ou mourir avec lui ? L'avenir nous le dira. Respectons ses secrets.

Ordination.

Samedi dernier, Mgr. L'Evêque de Marlyopolis a fait l'ordination suivante dans la Chapelle du collège.

Diocèses : MM. L. Prévost et A. M. Toupin. Sons diocèses : MM. L. H. Brunelle, A. C. Rivard Loranger, pour le Diocèse de Montréal, et M. O'Brien, pour le Diocèse de Boston. Mineurs : MM. P. Bélanger, E. Roch, pour le Diocèse de Montréal, H. E. E. Hennis, pour le Diocèse de Boston, et L. C. A. Ouellet, pour le Diocèse de Bytown.

Tonsurés : MM. D. Bérard, O. Forget, J. Gabony, H. Morin, L. Z. A. Robitaille, C. Walsh, pour le Diocèse de Montréal, J. J. Healy, Brownson, B. Hood, J. Lynch, pour le diocèse de Boston, J. Smith, pour le Diocèse d'Hartford.

Tonsurés et Mineurs : MM. L. Schneider et M. McKeon, de la Société de Jésus.

Assurance des Eglises de Campagne.

Depuis que nous publions, il y a quelques jours, le plan d'une Assurance mutuelle pour les églises de Campagne, trois Curés nous ont informé que leurs Fabriques respectives approuvaient le projet en question. Ce sont MM. les Curés de Beauport, de Charlesbourg et du Côteau-du-Lac (district de Montréal.)

L'abondance des matières nous force de supprimer le Bulletin préparé pour aujourd'hui.

De la bonne et de la mauvaise chaux.

M. L'ÉDITEUR,

Permettez-moi donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achètent de la chaux. Il se vend de la bonne et de la mauvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la qualité de cet article, je crois qu'il est de l'intérêt public de publier les présents renseignements.

Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de sorte que je suis connaisseur. Il se fait de la chaux de sept différentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire; la seconde est la pierre batarde et la troisième la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre font de la chaux jaune et à grain fin, l'exception de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommanderais à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'ils veulent avoir de l'ouvrage solide.

Ces sortes de chaux, employées avec du sable de grève forment une liaison dans la maçonnerie et rendent le mortier dur comme la pierre.

Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un mortier qui s'attache à la latte et qui ne tombe jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne devraient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonnerie de la brique soit bonne, elle a besoin d'un mortier qui durisse à l'eau, car s'il est autrement, les joints se détruisent, l'eau entre et cela fait pourrir la brique.

Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi-même dans mes fours à chaux, et qu'assurément qu'il est chauffé, il se démonte, et se réduit en cendres, qu'au contraire, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre batarde et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau !

Les entrepreneurs me répondent qu'ils savent bien que la chaux de pierre noire est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pierre grise; que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle permet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier, et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie dure moins longtemps, ce qui leur donne l'avantage de rebâtir plus souvent.

Je rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chaux à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avais et que j'allais lui envoyer de la chaux de pierre grise. Ah ! pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.

des mortiers, et les bâties étaient bien meilleures. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feu et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer là-dessus le public et surtout les personnes qui font construire des maisons.

M. A. Laberge, George Côté, W. Mills, M. Lebert M. Fortin, M. Dufrenoy et M. Jos. Charbonneau maçons, plâtriers, ou fabricants de chaux et ainsi que M. L'Africain, maîtres-maçons, sont du même avis que moi. J'ai l'honneur d'être

Votre Serviteur

J. GERVAIS.

Les journaux français et anglais sont priés d'insérer dans leurs feuilles cet avertissement, pour faire connaître aux public l'avantage qu'il y a d'avoir de la bonne chaux, chose indispensable pour faire de l'ouvrage solide.

Montréal Mai, 1850.

(De la Minerve.)

Nous apprenons avec plaisir, que plusieurs paroisses ont noblement répondu à l'appel que nous leur avons fait en faveur de l'œuvre de la Tempérance. Déjà Chamby et St. Mathias ont envoyé, nous assure-t-on, près de £25 à M. Chiquiquy, comme un gage de leur reconnaissance pour les services qu'il leur a rendus.

(Du Journal de Québec.)

Mais la question des réserves du clergé, dira-t-on, quel en sera le sort, et comment votera le Bas-Canada sur cette question? Le ministère en ne faisant pas celle-ci ministérielle a respecté les scrupules et les appréhensions du Bas-Canada qui, avant de donner un jugement, a besoin de voir, d'entendre, de discuter et de comprendre parfaitement. De sorte donc qu'il m'est impossible, pour le moment de vous laisser seulement soupçonner la manière de voir des députés Bas-Canadiens à l'endroit de cette question délicate des Réserves du Clergé.

Les habitants du faubourg Saint-Jean, voulant conserver d'une manière toute spéciale le souvenir de M. le curé de Québec, dont la sollicitude toute paternelle a tant fait pour leur bien-être moral et matériel, se cotisent pour faire exécuter son portrait en grand. Ce sera un tableau d'environ 3 pieds de hauteur sur 5 de largeur. La personne de M. Baillargeon aura à sa droite la perspective de l'Eglise du faubourg Saint-Jean, en laissant voir de relief la façade et le côté sud de la dite Eglise. Il tiendra dans sa main droite un plan déroulé du portail de l'Eglise, tel qu'il sera terminé; à sa gauche, une table, la main appuyée sur son brevière et au fond un crucifix. M. Plamondon est chargé de ce tableau qui devra être placé dans l'Eglise, et perpétuer la mémoire de M. Baillargeon qui, comme on le sait déjà, s'en va séjourner à Rome.

Pas moins de 59 prêtres de la ville et des alentours assistaient à une grand'messe solennelle, chantée à Notre-Dame, lundi dernier, en commémoration de la 23e année d'Épiscopat de Mgr. l'Archevêque de Québec. Sa Grâce a pu d'une voix assez ferme entonner le Te Deum.

Le nombre des bâtiments entrés dans le port cette saison, jusqu'à cette date, est de 287; le port total étant de 117,317 tonneaux; qui présente une augmentation sur l'année dernière de 109 bâtiments et de 45,082 tonneaux.

Le total des passagers de chambre est de 118; celui de ceux de l'entrepont, 3,485, en tout 3,603.

NAISSANCES.

En cette ville, le 23, la dame de W. H. Bréhaud, née à mis au monde une fille. A Québec, lundi soir, la Dame de Joseph Cauchon, ecr., M. P. P. réclateur en chef du Journal de Québec, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A Odelltown, le 18, après 24 heures de maladie, John McCallum, ecr., âgé de 47 ans.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE FINANCES ET DE SECOURS.

UNE ASSEMBLÉE des MEMBRES DU COMITÉ DE FINANCES ET DE SECOURS, aura lieu demain soir, MARDI, le 28 du courant, au Bureau de ROMUALD TRUDEAU, ecr., rue St. Paul, à 7 heures P. M.

LUIGER DUBERNAY. Com.-Ordon

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

AUSSI :

Un choix très varié de LIVRES de PÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des

Débentures.

E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1850. }

IMAGES NOUVELLES. Réduction de prix.

LES Souignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petites, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1850. }

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS

ET A VENDRE

A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1850. }

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE

DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING. BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANTS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assurance d'un droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela un pas à l'acquisition d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Bénéficiaires des assurés eux-mêmes. Ces Bénéficiaires ne paient pas, mais ils peuvent demeurer à l'intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, en réduction dans le tiers de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la fin de l'époque. 5. Bons pour les dixes quatre années lui sera payé — et de 10 à 15 ans.

6. On leur est alloué 30 jours de grâce pour le paiement de la prime de police, et si celle-ci n'est pas payée, on se sera pas obligé si le payement n'est pas fait pendant les trente jours qui suivent celui où le payement annuel aurait dû être fait.

7. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi à MONTREAL, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de lui.

Le Bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouve au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et se payera les polices expirées de suite au Bureau sans intérêt et sans frais.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toute l'information qui concerne au Bureau à MONTREAL des Agents pour toute la Province auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

MONTREAL, le 12 mars 1850. THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAL. EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANAD. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. D'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. McCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. D. B. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., A. M. D., Agent Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

Les grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrobés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui partent leur assurance avant le 25 mai 1854 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

L'Assemblée du Bureau à Montréal, étant abolie pour la troisième fois, les affaires, donc, aux colonies tout les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes l'informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent. A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PRODUCE. M. S. GERMAIN qui occupe l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informé par sa société sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £500,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BARRÉ, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR. Québec—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorrel.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fairbank, ECR. Trois-Rivières.—J. J. Bouchard, ECR. St. John's.—Charles Pierce, ECR. Trois-Rivières.—J. J. Bouchard, ECR. Huntingdon.—R. B. Smith, ECR. Trois-Rivières.—J. J. Bouchard, ECR. Stenestun.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CEtte Compagnie est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et se charge de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme à ses des Survivances et des Dotalités.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, placés les premiers dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qui est obtenu dans la Grande-Bretagne, se sont en état de promettre une réduction très-considérable du coût de l'assurance des assurés, et de donner à ces assurés une prime annuelle supérieure à celle qu'ils obtiendraient en acceptant des Assurances ailleurs, et de leur offrir un dividende annuel de dix pour cent sur la somme assurée.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de prêt-à-terme est adopté par le Bureau, en émettant pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et de crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui ont été mentionnés dans ce Canada; et que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifique, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et de crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui ont été mentionnés dans ce Canada; et que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifique, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

MONTREAL, le 5 mars 1850.

BAZAR! BAZAR!! JEUDI prochain, 23 courant, un BAZAR s'ouvrira, sous le patronage des Dames de Charité, à l'Hôtel de M. Seraphino Gerardi, place Jacques Cartier.

Le profit de ce Bazar sera pour le Catéchisme de Persévérance des filles. MONTREAL, ce 21 mai 1850.

MOIS DE MARIÉ. NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSÉ, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., LIT., avec icône religieuse. Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez MONTREAL, E. R. FABRE et Cie, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. S.

EAU PLANTAGNET. LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a L'appointé M. Jos BÉRIAT, Marchand Groccur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGNET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent MONTREAL, 26 octobre 1849.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO. LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO font bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas jusqu'à Chicago, on les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

BUFFALO. M. L'EMIGRANT.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer; tandis que s'ils payaient leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port.

Voire, etc. JOSEPH HOMER. 10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENTUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agriocle, par Tacite. Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix bien inférieurs. Le volume de prose contient: Les 3 premiers livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. en 1s. 9d. AMOEN et RAMSAY.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en magasin et qui consistent en ornements d'Église, bougies, etoiles d'or, soie argent etc. Tout ce qui est en usage par les Églises, églises, églises, etc. blanche et jaune, églises de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit comme olibanum, huile à lampes en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des précédentes maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montreal 27 septembre 1849. J. R. BOY.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL. LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. NICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENCRANS JENSEN en creux, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montreal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE YVONNE, FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SOEURS DE LA CHARITÉ, DITES SOEURS GRISSES, DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL. A vendre à ce Bureau Montreal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, P. R. LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-B. ROLLAND. Montreal, 28 décembre. 1849.

ATTENTION!! On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires ET JOBS de toutes façons. S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, 100 St. Denis près de l'Évêché.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Table with 12 columns for months (Jan-Dec) and rows for various courts and districts like Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure, Cour de Circuit, etc.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges pués.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges pués.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges. (a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, en cas actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, cause, expartes, motions, etc. (b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, en cas actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté. La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les premiers six jours juridiques de chaque mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année. La Cour de Circuit, pour le Circuit de Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus dit, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELLEAU. Montreal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent. NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. A VENDRE le nouveau sens pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend inopinément par les prochains arrivages un RICHES ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montreal, 26 mai.

LIVRES NOUVEUX. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRINX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8. Do do do in-12. Do do do in-18. Do des Ecoles chrétiennes in-12. Gymnase moral. Bibliothèque pense, formats in-12, grand in-32, et in-36. Do des petits enfants in-32. Do des enfants petits in-32. Do de l'enfance chrétienne, in-18. Do Morale et Littéraire, in-12. Do Instructive et amusante, in-18. Do Catholique de Lille, in-18. Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

LES MOIS DE MAI. LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition de MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHÊMIN DE LA CROIX, DES ACTES DE CONSÉCRATIONS et de plusieurs SACRAMENTS à LA ST. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix. J.-B. ROLLAND. N° 21, rue St. Vincent. Montreal, 19 avril 1850.

LES Marguilliers de la Paroisse de St. Hermas reçoivent des souscriptions pour les réparations de l'Église Paroissiale, jusqu'au 17 JUILIN prochain. Pour Plans et Devis, s'adresser au Presbytère. P. POULIN, P. R. Montreal, el 3 mai 1850.

ATTENTION!!! A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. Fétre de la naissance de J. C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Édition de Rome. PRINX: Un Écu la Douzaine. Montreal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénédict en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montreal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montreal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, rue St. Vincent. Montreal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montreal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, ECR., N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P. R. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, P. R. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARRÉAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET, Libraire. RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, P. R.